



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE PONT-DE-CLAIX

Sommaire

- 3 Introduction
- 4 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 7 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 AXE 3 : valoriser les ressources de notre territoire
- 14 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 17 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de PONT-DE-CLAIX

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces naturels / boisés, et sur les services écosystémiques rendus par ces espaces autour des rives du Drac notamment.
- ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire à identifier au travers notamment du plan de gestion différenciée des espaces verts et limiter les espèces invasives, notamment autour du projet de mare pédagogique sur la liaison Borel Papeteries
- ✓ Soutenir, lors des évolutions du PLUi, le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides, et les espaces supports de la qualité écologique du territoire, notamment via le projet de rénovation du parc Borel et de la liaison jusqu'au futur parc des papeteries via la digue Marceline.
- ✓ Informer les habitants sur les pratiques de la ville en matière gestion différenciée des espaces verts et l'entretien favorable à la biodiversité, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires, et faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- ✓ Planter des espèces méditerranéennes résilientes au changement climatique dans les espaces verts en fonction des besoins qui seront mis en évidence au travers du plan de gestion différenciée des espaces verts.
- ✓ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité
- ✓ Intégrer des actions de préservation et d'entretien de la biodiversité du projet liaison Borel Papeterie dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue
- ✓ Restaurer le bassin du parc Borel et la mare dans la zone humide de la Maison Borel en partenariat avec la LPO
- ✓ Préserver la biodiversité nocturne (trame noire) via la mise en œuvre de nos engagements au titre de la charte d'éclairage public en lien avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et sensibiliser les habitants, commerces et entreprises en organisant des événements ("jour de la nuit", ballades nocturnes...)
- ✓ Poursuivre la pose d'abris pour favoriser l'installation durable de la faune (nichoirs à oiseaux, abris pour hérissons etc.) et l'inclusion de prescriptions particulières dans le CPAUPE en lien avec la LPO

- ☑ Poursuivre les réflexions engagées pour réaliser un inventaire de la biodiversité communale, par la création d'un atlas de la biodiversité et/ou la création d'un site et d'une application de recensement des espèces par les habitants via l'outil Géo Nature Citizen

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Identifier les espaces délaissés de la ville propices à une végétalisation ou revégétalisation (friches urbaines, cours intérieures d'immeubles, délaissés de voirie, cours d'écoles...)
- ☑ Entreprendre une campagne de replantation dans les espaces verts communaux où un besoin aura été identifié via la plan de gestion différenciée
- ⚖️ Garantir une part importante d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), en respectant a minima les dispositions du PLUi : espaces de pleine terre, toitures végétalisées, façades végétalisées, revêtements extérieurs perméables (cheminements piétons, circulations, aires de jeux, stationnements...), plantation d'arbres. Pour les espaces de pleine terre, planter a minima 1 arbre par espace de pleine terre de plus de 100m², conformément au PLUi.
- ☑ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux).
- ☑ Entreprendre des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières...
- ☑ Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation des habitants aux bienfaits de la végétalisation en ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations etc.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain
- Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbain pour les espaces relevant de la compétence communale (ex. Réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation de la ville et retour de l'eau, réduction des émissions de chaleur anthropiques, végétalisation ou ombrage des façade Sud et Ouest qui accumulent de la chaleur...
- Maîtriser les risques d'îlots de chaleur et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations. Inciter les promoteurs privés à faire de même.
- Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces (cf sous-actions n°1.3.1 à 1.3.5)
- Réaliser une cartographie à destination des habitants des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule.
- Engager, notamment au travers du SDIE, une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, BSO, solutions de rafraîchissement passif...)

Anticiper et gérer les risques

- Sensibiliser la population à l'accentuation des risques du fait du changement climatique en actualisant le DICRIM et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
- En période de canicule, communiquer la cartographie des îlots de chaleur et zones de fraîcheur aux habitants ; une cartographie des points d'eau ; des recommandations d'usages notamment des équipements sportifs. Adapter les horaires d'ouverture du CCAS et de l'EHPAD entre autres.
- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et projets immobiliers en respectant le Plan de prévention des pollutions de l'OAP qualité de l'air du PLUi.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération du moustique tigre en lien avec l'EID.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer de façon pédagogique auprès du public et des partenaires communaux, sur l'importance de préserver la ressource en eau, et sur les évolutions de sa disponibilité en lien avec les changements climatiques notamment au travers d'une rubrique du journal communal.
- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage (régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...) notamment au travers du plan de gestion différenciée des espaces verts.

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

- Relayer les initiatives de formations, dispositifs et ressources pour aider les agriculteurs et/ou jardiniers amateurs implantés sur le territoire à s'adapter aux changements climatiques.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (ex : communication, ateliers, stands, événements...) et prendre part ou relayer les possibilités de conseil (ex: EIE 38) et évènements ou animations locales
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant de nouvelles écoles élémentaires à participer au défi des écoles à énergie positive
- ☑ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Poursuivre le repérage et l'accompagnement des ménages sensibles, notamment via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des évènements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- ☑ Apporter un soutien au dispositif Mur-Mur via la mise en place d'un dispositif de recrutement et de sensibilisation des habitants (une réunion publique d'information, opérations de porte à porte, visites de logements où ont été réalisés des travaux).
- ☑ Poursuivre voire renforcer l'aide complémentaire au bénéfice des habitants pour rénover leur logement.
- ⚖ Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLU dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels via un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le magazine communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- Relayer par une communication appuyée le dispositif métropolitain de soutien à la conversion des chaudières fioul ou propane vers des chaudières gaz à très haute performance, pouvant être couplées à des chauffe-eau solaires, pour inciter les habitants à se séparer des chaudières au fioul

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile.
- Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification).

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Sensibiliser à l'intérêt des modes doux en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journées sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux comme les ateliers de remise en selle ou le challenge mobilité.
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- Organiser des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle en collaboration notamment avec le Vélo Club Pontois et/ou l'ADTC.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en participant aux instances du SMMAG et en étudiant les usages pour optimiser la desserte.

- ✓ En collaboration avec la Métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales notamment avec le projet de halte ferroviaire et appuyer le projet de prolongement du tram E.
- Encourager et faciliter le covoiturage, notamment en communiquant sur les plateformes de mise en relation existantes et en identifiant en partenariat avec la Métropole et le SMAG les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et points de covoiturage (ex. Requalification de l'ancien parking relais).
- ✓ Encourager l'autopartage en faisant connaître les services Citiz auprès des habitants et en poursuivant la convention de mise à disposition de voitures de la ville dans le cadre de ce dispositif.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ✓ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules électriques et GNV auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- ✓ Participer aux groupes de travail dédiés à l'harmonisation de la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules Poids Lourds à l'échelle métropolitaine, dans le souci d'améliorer les conditions de déplacement des professionnels, tout en cherchant à diminuer les émissions de CO2 en évitant les détours.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- ✓ Utiliser un référentiel d'aménagement durable (via critères de performance énergétique pour les nouvelles constructions, la production d'ENR, l'impact des matériaux utilisés, l'utilisation de bois local, la végétalisation des projets, le bioclimatisme, le confort d'été, les risques...), et l'appliquer aux projets portés par la collectivité via des clauses particulières ou l'utilisation de variantes dans les consultations. Contrôler auprès des porteurs de projets privés le respect des dispositions énergie du PLUi.

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ✓ Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux.
Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centre-bourgs.
Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.
- ✓ Créer ou soutenir la création d'un espace de coworking permettant aux habitants de diminuer leur trajets domicile-travail : mise à disposition de locaux, soutien au montage d'une association, aide financière et/ou technique.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ✓ Faire respecter la procédure de classement aux réseaux de chaleur de la Métropole imposant le raccordement au réseau et favoriser la création ou l'extension de réseaux de chaleur dans les continuités des projets engagés sur le territoire communal.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs d'aide à la transition existants, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Communiquer auprès des privés sur le cadastre solaire MétroSoleil (qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures), sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, sur les offres de conseil proposées par l'EIE38...), ainsi que les possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur sur les secteurs concernés.
- ☑ Recenser les sites privés artificialisés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant et communiquer auprès de leurs propriétaires sur les intérêts, y compris économiques, d'y installer une centrale de production.
- ☑ Favoriser des projets d'Énergie renouvelable citoyenne en communiquant sur les coopératives d'énergie renouvelable et sur les possibilités collectives de production d'énergie renouvelable (ateliers, visites, diagnostics etc.)

AXE 3 : valoriser les ressources de notre territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Soutenir ou poursuivre le soutien des producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts. Poursuivre notamment les partenariats avec Episol et l'Equytable.
- Accompagner et soutenir (techniquement ou financièrement) les projets professionnels d'agriculture urbaine avec à minima une mise à disposition de parcelles.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Elaborer un Projet Alimentaire Local (PAL) en lien avec le PAiT, ainsi qu'une communication grand public sur son contenu. Encourager et accompagner les acteurs associatifs locaux qui travaillent sur l'alimentation.
- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi d'une alimentation durable en lien avec les associations locales, les centres sociaux et le CCAS : alimentation moins carnée, consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...
- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs et organiser des ateliers autour de la cuisine et de l'alimentation locale notamment avec le collectif En Vert et avec Tous, le CCAS, Episol...

Proposer une alimentation de qualité dans la restauration collective publique

- Poursuivre la mobilisation des offres de fourniture de produits locaux et de qualité via Manger Bio Isère notamment pour la restauration collective. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondants aux besoins.

- ⚖️ Poursuivre et renforcer la mise en oeuvre des dispositions de la loi Egalim concernant la composition des repas, à savoir :
 - Maintenir une proposition de 70 % de produits de qualité et durables (la loi Egalim fixe un seuil à 50 %), et de 45 % de produits biologiques (seuil de 20 % fixé par la loi Egalim) et tenir compte de la saisonnalité des produits et de leurs qualités nutritionnelles
 - Maintenir la proposition d'un voire deux repas végétariens par semaine (la loi Egalim impose la fourniture d'un repas végétarien par semaine) et proposer une alternative quotidienne aux plats carnés via des repas moins carnés et appliquant une diversification des sources de protéines (limitation des apports carnés, entrées végétariennes, yaourts végétaux...)
- ☑ Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes et aller plus loin en affichant la nature et l'origine des produits et communiquer sur les qualités nutritionnelles des produits servis, conformément aux dispositions de la loi Egalim. Valoriser la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux en poursuivant notamment les visites dans les fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- ⚖️ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.

Rechercher un débouché pour les excédents.

Par exemple : diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, etc.
- ☑ Poursuivre la mise en place de solutions alternatives aux barquette jetables dans les cantines et l'étendre au service de portage de repas à domicile avec le CCAS.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ☑ Réaliser l'inventaire des friches et terrains disponibles pour y permettre la relocalisation des jardins familiaux des Iles de Mars voire d'étendre le nombre de parcelles de jardins partagés et/ou familiaux sur la commune.
- ☑ Apporter un soutien technique ou financier aux jardiniers. Encourager les pratiques agricoles durables dans les jardins familiaux et partagés (limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée et autres pratiques respectueuses des sols...).
- ☑ Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires au travers du plan de gestion différenciée des espaces verts. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

- ✓ Poursuivre l'installation de sites de compostages partagés dans les écoles ou les jardins partagés ou familiaux en recensant les lieux les plus appropriés, en autorisant leur installation (accompagné par la Métro), en développant un approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal par exemple).

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction/valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
Par exemple :
 - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
 - Communiquer sur les consignes de tri, en renvoyant vers le site de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations, et sur les conséquences des erreurs de tri.
 - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune.
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble Alpes Métropole lors des évènements communaux.
- ✓ Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique
- Lutter contre les dépôts sauvages.
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation, et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits. Informer sur les différentes structures d'économie circulaire qui agissent sur le territoire et sur leur offre. Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" et les animations proposées localement.
- ✓ Valoriser par une communication adaptée les actions des associations d'économie circulaire qui agissent sur la commune et engager une réflexion pour soutenir financièrement certaines
- ✓ Poursuivre voire renforcer la mise à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (5 boîtes à livres, coin troc au centre social, ...) et les actions en faveur du réemploi. Organiser ou soutenir des vide-greniers et trocs thématiques. Organiser, en partenariat avec la métropole, des animations régulières en déchetterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ✓ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...).
- ✓ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité de structurer et suivre les actions Air-Energie-Climat de la commune, de les valoriser publiquement, et d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique au travers d'un reporting régulier.
- ✓ Mobiliser les services de la même manière, et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de manière transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Structurer la gouvernance interne :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents (COPIIL DGA TEE), qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir au travers d'un rapport annuel
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- ✓ Désigner ou identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Énergie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi.
Dans la mesure du possible, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.

Former les agents communaux

- ✓ Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets qui seront amenés par l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...
- ✓ Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et revoir régulièrement son plan d'actions en fonction des résultats obtenus. Réaliser en 2026 un bilan des actions conduites sur la période 2020-2026 et de leurs résultats, et en tirer des enseignements pour adapter son prochain plan d'actions.
- Mettre en place des outils (schéma directeurs, plans...) pour assurer la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Air-Energie-Climat de la ville.
- ☑ Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Air-Energie-Climat lorsque cela est possible et pertinent.

MOBILISATION DU CCAS, EHPAD, CRECHES, ECOLES ET ASSOCIATIONS

Sensibiliser les structures et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique (consommations et coûts), et les questionner sur leurs besoins.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
- ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers et tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur ou d'un bac de collecte marron.
- ☑ Pour les locaux communaux mis à disposition : modifier le règlement intérieur pour intégrer un paragraphe relatif à la sobriété énergétique et à l'obligation du respect des règles de tri et à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
- ☑ Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants et au travers d'une stratégie de communication adaptée à ce public, des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable : leur faire connaître l'offre métropolitaine (cf sous-action 4.9.1), les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine etc.)
- ☑ Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers d'éco-produits, emprunt d'un AirKit auprès de la SPL ALEC...
- ☑ Les aider à privilégier une mobilité douce : poursuite de l'organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie.
Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat.
- Profiter d'événements locaux pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- Encourager la poursuite des actions de sensibilisation et de formation menées aux centres sociaux sur les thématiques du plan climat.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable proposés par Grenoble Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets liés à la réalisation des actions du plan climat.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Poursuivre le suivi des consommations énergétiques de la commune (inventaire des postes de consommation + bilan annuel) et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou lors du COPIL DGA TEE et auprès des agents.
- ☑ Poursuivre la mise en place d'une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes chauffage, durée d'éclairage, gestion ventilation,...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores :
 - Campagnes de mesures des températures
 - Installation de systèmes de pilotage et de suivi à distance
 - Suivi « temps réel », via des objets connectés, des températures ou de l'occupation par détection de présence
 - Programmation pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées...
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
Par exemple :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ☑ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur « hors gel » pendant les vacances.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ☑ Dans le cadre d'une stratégie globale décrite par un SDIE, réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ☑ Définir au travers du SDIE une stratégie de réduction des surfaces chauffées en favorisant par exemple les mutualisations inter-services de l'usage de certains bâtiments.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les ENR à l'occasion d'un remplacement nécessaire des équipements qui seront à prévoir dans le cadre des actions préconisées par un SDIE
- ☑ Dans le cadre d'une stratégie globale décrite par un SDIE, réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement
- ☑ Dans le cadre d'une stratégie globale décrite par un SDIE, remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores/ polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou ENR.

Rénover les bâtiments publics

-  Intégrer au SDIE une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les échéances du décret tertiaire.
- Dans le cadre du SDIE, mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
-  Elaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...)
- Associer à cette stratégie une Programmation Pluriannuelle d'Investissements et y associer un travail de recherche de financements.
- Optimiser le processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune via la plateforme CEE métropolitaine à laquelle la ville adhère.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément aux dispositions du PLUi
- Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs (cf sous-action n°2.11.1), incluant par exemple :
 - Performances énergétiques
 - Production d'ENR
 - Analyse ACV pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement
 - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...)
 - travailler sur le devenir et le réemploi des déchets du BTP

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

-  Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou lors du COPIL DGA TEE.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

-  Raccorder l'ensemble des nouveaux aménagements situés à proximité du réseau de chaleur, ainsi que le patrimoine existant à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.

- ☑ Poursuivre et renforcer la politique d'achat d'énergie renouvelable au-delà de 2024 (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales.
- ⚖ Conformément aux dispositions du PLUi :
 - Inclure des systèmes de production d'ENR pour toutes les constructions neuves de plus de 1000 m² de surface de plancher
 - Inclure des systèmes de production d'ENR (ombrières photovoltaïques...) pour les parkings de surface aérienne de stationnement de plus de 1000 m².

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ☑ Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- ☑ Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservations.
- ☑ Sous-dimensionner légèrement le pool de véhicules motorisés, pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme (covoiturage, modes doux, transports en commun...)

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖ Communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds : se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.
- ☑ Communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds : aller au-delà des obligations liées à la ZFE en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de GES et pollution atmosphérique.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

Par exemple :

 - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoche, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
 - Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée avec une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- ✓ Etablir un plan de rénovation de l'éclairage public conformément à nos engagements au titre de la charte lumière et fixer des engagements chiffrés (PPI).
- ✓ Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Poursuivre et renforcer l'arrêt de l'utilisation de pesticides sur des terrains de sports et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ✓ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique (cf action n° 1.1 à 1.3). Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts (cf sous-action n°1.2.2) et broyer les déchets verts sur place.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ✓ Poursuivre et renforcer l'utilisation de produits ménagers "écologiques", et décapages mécaniques, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude....
Impliquer les agent-e-s dans l'élaboration des nouvelles procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ☑ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, intégrer dans le cadre de la refonte du PDME la sensibilisation des élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives. Renforcer la mise à disposition des vélos (VAE) de service et des tickets de transports en commun.
- ☑ Dans le cadre de la refonte du PDME, étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail, notamment :
 - encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation,
 - valoriser les modes doux via une indemnité kilométrique vélo,
 - aller au-delà des obligations réglementaires en matière de remboursement des abonnements...
 - encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé"
- ☑ Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- ☑ Organiser des formations à l'éco-conduite, pour former les agents à une utilisation économe des véhicules motorisés.
- ☑ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...
- ☑ Formaliser ses engagements dans le cadre de la refonte du Plan de Mobilité en l'inscrivant dans la nouvelle convention M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets dans les bâtiments de la ville.
- ☑ Elaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.

Par exemple :

 - Suppression du plastic à usage unique (proposer une alternative avec : des éco-gobelets, gourdes, cafés, installation d'un lave vaisselle / lave-verres...)
 - Réduction de la consommation de papier (réglage automatique des copieurs, brouillon, RV, quotats d'impression, dématérialisation des procédures...)
 - Promotion des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- ☑ Mettre en place ou améliorer la qualité du tri sélectif (ex : installation de poubelles de tri dans tous les locaux, sensibilisation, formation des agents et des partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants etc.). Impliquer les agents-e-s d'entretien dans l'élaboration des nouvelles procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux.
- ☑ Organiser des collectes d'objets, vêtements... auprès du personnel communal, pour en faire don à des structures de réemploi. Mettre en place des armoires à don et réemploi et organiser un système de troc interne.

- ☑ Poursuivre voire renforcer le don de matériel renouvelé à des structures de réemploi et/ou de réutilisation (ex: matériel informatique y compris HS pour récupération des composants, mobilier de bureaux...)

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- ☑ Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics.
Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

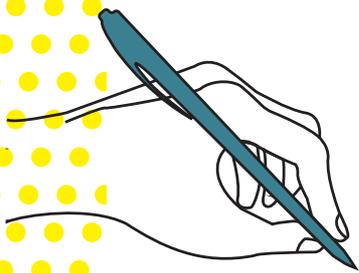
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
Comprenant par exemple :
 - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié, colis de Noël personnes âgées...) et limitant les emballages.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement. Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☑ Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- ☑ Poursuivre la politique d'allongement de la durée de vie des équipements informatiques en les préservant, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ☑ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Pont-de-Claix**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Christophe Ferrari

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

